

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

Nombre de Membres :

En exercice 8

L'an deux mil dix sept, le vingt trois novembre à dix huit heures trente, le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Présents 7

Présents : M. LIOT Gérard, M. BERGER Xavier, M. DUPEUX Erick
Mme LIOT Régine, Mme GUILBAUD Marlyse, Mme DUPEUX Marie-Annick, Mme
COTTARD Francine, Mme COUSSAUD Béatrice

Votants 7

Absents : Mme GUILBAUD Marlyse

Madame DUPEUX Marie-Annick a été élue secrétaire de séance

OBJET :

Demande d'aides sociales

Après que Madame GUILBAUD Marlyse s'étant retirée, Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration, la demande d'aides sociales déposée par M. LEROY Adrien s'élevant à 50,00 € pour un voyage d'étude à Londres.

Les membres du Centre Communal d'Actions Sociales, compte tenu que ce voyage fait partie de la formation scolaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

* Décide d'accorder une aide financière à M. LEROY Adrien de 50,00 € ;

* Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard LIOT